

# RÉEMPLOI & CENTRES DE VALORISATION

Les solutions du Pays de l'Or



PÔLE ENVIRONNEMENT & VALORISATION  
DE L'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE L'OR

[environnement@paysdelor.fr](mailto:environnement@paysdelor.fr) - 04 67 91 31 11

CANDILLARGUES - LA GRANDE MOTTE  
LANSARGUES - MAUGUIO CARNON  
MUDAISON - PALAVAS-LES-FLOTS  
SAINT-AUNÈS - VALERGUES

[paysdelor.fr](http://paysdelor.fr)

# AVANT DE JETER, PENSEZ AU RÉEMPLOI !

## FAITES UN DON : vos objets en bon état seront récupérés

(À Palavas-les-Flots, Mudaison et Saint-Aunès)

- Une zone de dépôt est mise à votre disposition : vos objets seront récupérés par des acteurs du réemploi du territoire (association, Emmaüs etc.). Ces zones sont accessibles sans carte d'accès.

## VALORISEZ VOS VÉGÉTAUX !

- Récupérez du broyat pour vos composteurs.
- Faites appel à la prestation gratuite de broyage à domicile au 04 67 91 31 11.

## VALORISEZ VOS RESTES ALIMENTAIRES !

- Récupérez un composteur et un bioseau gratuitement.
- Récupérez un lombricomposteur gratuitement (au Pôle Environnement de Mudaison uniquement, sous certaines conditions).

L'équipe prévention et tri des déchets est à votre disposition au 04 67 91 31 11.

## Besoin de venir en centre de valorisation ? Ma carte d'accès : mode d'emploi

L'accès est réservé à tous les habitants de l'Agglomération du Pays de l'Or et ceux qui possèdent une résidence secondaire. Pour obtenir votre carte, vous devez vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

- Retirer la carte directement au **Pôle Environnement, Chemin des Cerisiers, RD 24, 34130 Mudaison** (8h30-12h et 13h30-17h, du lundi au vendredi)
- Faire la demande par mail : [environnement@paysdelor.fr](mailto:environnement@paysdelor.fr) en transmettant les documents nécessaires.
- Faire une demande par courrier au service Environnement.

La carte ouvre la barrière d'accès, en cas d'oubli ou de perte, l'accès de l'utilisateur est refusé. En cas de perte de la carte, le renouvellement de la carte sera conditionné au paiement d'un montant forfaitaire de 5€ par chèque ou en ligne.



INFOS &  
RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR



## LES DÉCHETS ACCEPTÉS : le tri est obligatoire

Limitation des dépôts :

- 2m<sup>3</sup> par apport maximum.
- 24 passages par année civile (à partir du 25ème passage, chaque passage est facturé à 35 €).
- Les particuliers qui viennent avec un véhicule utilitaire **doivent présenter la carte grise du véhicule ou le contrat de location**. Les déchets des professionnels sont soumis à facturation.
- Présence de portiques aux entrées avec une limitation de **2 mètres** de hauteur pour les véhicules.



CARTONS



BOIS



MÉTAUX



ENCOMBRANTS  
INCINÉRABLES



VÉGÉTAUX



GRAVATS



PLÂTRE ET  
PLAQUES DE PLÂTRE



MEUBLES



ÉLECTRO-MÉNAGERS



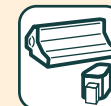
POLYSTYRÈNE



EXTINCTEURS



DÉCHETS  
DANGEREUX



CARTOUCHES  
D'ENCRE



AMPOULES  
NÉONS



BATTERIES  
PILES



HUILES



TEXTILE



PAPIERS



EMBALLAGES MÉNAGERS



VERRE



RADIOGRAPHIES



ARTICLES  
DE BRICOLAGE  
ET DE JARDIN  
THERMIQUES



JEUX  
ET JOUETS



ARTICLES  
DE SPORTS  
ET DE LOISIRS

## INTERDITS

Renseignez-vous  
à l'accueil



ORDURES  
MÉNAGÈRES



PNEUS



GAZ



AMIANTE

# LES HORAIRES D'OUVERTURE

## LA GRANDE MOTTE

Allée des Écureuils

Lundi > 13<sup>h</sup>30-17<sup>h</sup>30  
Mar, mer, ven, sam >  
8<sup>h</sup>30-12<sup>h</sup> et 13<sup>h</sup>30-17<sup>h</sup>30  
Dimanche > 9<sup>h</sup>-12<sup>h</sup>  
**Fermé** le jeudi  
et les jours fériés

**Juillet - août :**  
Lun, mar, mer, ven, sam > 7<sup>h</sup>-14<sup>h</sup>  
Dimanche > 9<sup>h</sup> - 12<sup>h</sup>  
**Fermé** le jeudi  
et les jours fériés

## PALAVAS-LES-FLOTS

Rue des Ganivelles

Lundi > 13<sup>h</sup>30-17<sup>h</sup>30  
Mardi au samedi >  
8<sup>h</sup>30-12<sup>h</sup> et 13<sup>h</sup>30-17<sup>h</sup>30  
**Fermé** le dimanche  
et les jours fériés

**Juillet - août :**  
Lundi au samedi > 7<sup>h</sup>-14<sup>h</sup>  
**Fermé** le dimanche  
et les jours fériés

## MUDAISON

Chemin des Cerisiers  
RD 24

Lundi > 13<sup>h</sup>30-17<sup>h</sup>30  
Mardi au samedi >  
8<sup>h</sup>30-12<sup>h</sup> et 13<sup>h</sup>30-17<sup>h</sup>30  
**Fermé** le dimanche  
et les jours fériés

**Juillet - août :**  
Lundi au samedi > 7<sup>h</sup>-14<sup>h</sup>  
**Fermé** le dimanche  
et les jours fériés

## SAINT-AUNÈS

Route d'Emmaüs  
CD 112

Lundi > 13<sup>h</sup>30-17<sup>h</sup>30  
Mardi au samedi >  
8<sup>h</sup>30-12<sup>h</sup> et 13<sup>h</sup>30-17<sup>h</sup>30  
**Fermé** le dimanche  
et les jours fériés

**Juillet - août :**  
Lundi au samedi > 7<sup>h</sup>-14<sup>h</sup>  
**Fermé** le dimanche  
et les jours fériés

Les enfants doivent être surveillés par un adulte.  
Animaux interdits.